



À tous les citoyens et citoyennes,
Bonjour,

Les événements que nous vivons en lien avec le Covid-19 (Coronavirus) sont exceptionnels, tous en conviendront. Le Conseil municipal de Saint-Narcisse salue la vigueur, la transparence, le professionnalisme et le leadership démontrés par monsieur François Legault, Premier ministre et par monsieur Horacio Arruda, directeur national de la santé publique. Les actions prises et les moyens mis en place rassurent la population et créent un climat de solidarité. Nous remercions les personnes qui respectent les consignes d'isolement, de quarantaine et de distanciation sociale, notamment les personnes âgées de 70 ans et plus. Merci pour cet effort collectif !

À situation exceptionnelle, mesures exceptionnelles.

En réponse à la situation que nous vivons et l'inquiétude démontrée par plusieurs personnes, la Municipalité de Saint-Narcisse a répondu positivement aux consignes émises par le Gouvernement du Québec. Ainsi, après la fermeture des écoles, le gymnase et la Maison des jeunes ont été fermés jusqu'à nouvel ordre. De plus, les rassemblements publics ont été annulés, notamment le spectacle prévu le 28 mars prochain au Centre communautaire, de même que les activités de la FADOQ. Jusqu'à maintenant, le bureau municipal est demeuré ouvert et accessible au public. À noter que nous avons ordonné sa fermeture au public depuis jeudi matin, le 19 mars, afin de nous assurer que l'ensemble du personnel demeure en santé. Cependant, le personnel demeure en poste et poursuivra la gestion des affaires municipales. Vous pouvez toujours rejoindre nos employés municipaux par téléphone ou par courriel. Les opérations en lien avec la voirie, l'approvisionnement en eau et l'assainissement se poursuivent normalement. Merci à notre personnel municipal pour le travail réalisé et leur capacité de s'adapter à cette situation exceptionnelle.

Un délai supplémentaire pour le paiement du premier versement des taxes municipales annuelles.

Ainsi, considérant la précarité et l'insécurité dans laquelle se retrouvent plusieurs personnes, le Conseil municipal a décidé de permettre **un délai supplémentaire pour le paiement du premier versement des taxes municipales annuelles. La date limite de ce premier versement est permise, sans intérêt ni pénalité, jusqu'au 1^{er} juillet prochain.** Cependant, le report de l'échéance du premier versement ne change rien à l'échéancier communiqué pour les propriétaires qui sont en défaut et qui accusent déjà un retard en date du 21 mars 2020 concernant les années précédentes dans le paiement de leur taxes municipales. Considérant que les Gouvernements provincial et fédéral ont annoncé certains programmes d'aide financière, notamment aux travailleurs autonomes, et nous croyons que ces programmes seront accessibles vers le début du mois de mai prochain; c'est pourquoi nous avons fixé au 1^{er} juillet la date pour le paiement du premier versement, sans intérêt ni pénalité. Nous souhaitons vivement que cette mesure saura diminuer l'anxiété chez les personnes qui sont plus durement touchées sur le plan économique (diminution importante de revenus, perte temporaire d'emploi, etc.).

Prenons soin les uns des autres

Dans cette situation, nous vous invitons à faire preuve de solidarité envers les personnes les plus vulnérables. Un petit coup de téléphone pour savoir si tout va bien, pour prendre des nouvelles ou pour savoir si nos voisins ont besoin d'aide ou de soutien est toujours le bienvenu. D'ailleurs, il ne faut pas hésiter à demander de l'aide si vous connaissez des difficultés particulières. Des ressources sont disponibles pour vous orienter ou pour répondre à vos besoins. Pensons aussi à encourager nos entreprises et commerces locaux dans cette situation exceptionnelle. Ils subissent directement les effets de la crise et notre aide fait toute une différence pour eux. Notre communauté est tissée serrée et saura être solidaire dans la situation. Ça fait partie de notre ADN. ENSEMBLE...avec confiance.

Pour le Conseil municipal,

Guy Veillette, maire

Stéphane Bourassa, directeur général

COMMUNIQUÉ DE VOTRE PHARMACIENNE

CORONAVIRUS COVID-19



Annie Masson

Je tiens à vous informer que face à l'épidémie, il existe des gestes simples pour préserver votre santé et celle de votre entourage :

- ⇒ Se laver les mains très régulièrement
- ⇒ Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir
- ⇒ Saluer sans serrer la main, éviter les embrassades et accolades
- ⇒ Utiliser des mouchoirs à usage unique et les jeter
- ⇒ Éviter les rassemblements, limiter les déplacements et les contacts.

Quels sont les symptômes du Coronavirus COVID-19?

Les symptômes principaux sont la fièvre ou la sensation de fièvre et des signes de difficultés respiratoires de types toux ou essoufflement.

Comment se transmet le Coronavirus COVID-19?

La maladie se transmet par les gouttelettes (sécrétions projetées lors d'éternuements ou de la toux). On considère donc qu'un contact étroit avec une personne malade est nécessaire pour transmettre la maladie : même lieu de vie, contact direct à moins d'un mètre lors d'une toux, d'un éternuement ou une discussion en l'absence de mesures de protection. Un des autres vecteurs privilégiés de la transmission du virus est le contact des mains non lavées. C'est donc pourquoi les gestes barrières et les mesures de distanciation sociale (se tenir à plus d'un mètre de chaque personne) sont indispensables pour se protéger de la maladie.

Quel est le délai d'incubation de la maladie?

Le délai d'incubation: période entre la contamination et l'apparition des premiers symptômes. Le délai d'incubation du coronavirus COVID-19 est de 3 à 5 jours en général, il peut toutefois s'étendre jusqu'à 14 jours. Pendant cette période, le sujet peut être contagieux : il peut être porteur du virus avant l'apparition des symptômes ou à l'apparition de signaux faibles.

Je recommande donc à toute la population de ne faire que les déplacements nécessaires que ce soit à la pharmacie, épicerie ou autre endroit sans faire d'abus sur vos achats, l'isolement aidera à empêcher la propagation du virus. De plus, il est fortement recommandé aux personnes de 70 ans et plus de rester à la maison puisqu'elles sont davantage à risque de complications.

Si la COVID-19 vous inquiète ou si vous présentez des symptômes comme de la toux ou de la fièvre, vous pouvez contacter, sans frais, le **1 877-644-4545**. Vous pouvez également nous contacter à la pharmacie de Saint-Narcisse au **418 328-8403**.

N.B. La pharmacie conserve pour le moment ses heures d'ouverture régulières, mais des changements peuvent y être apportés à tout moment, et ce, selon l'avancement de la situation.

Je tiens également à vous remercier pour votre confiance et vous souhaite que la santé demeure en cette période d'épidémie.

Annie Masson, votre pharmacienne